

Deux ans après le début de la pandémie de Covid-19, le secteur du tourisme face au « mur » des prêts garantis par l'Etat

Les entreprises ayant souscrit un prêt garanti par l'Etat commencent à rembourser leurs emprunts. Alors que celles dont l'activité vient seulement de repartir s'inquiètent de leur capacité à investir, le gouvernement juge que les cas problématiques sont peu nombreux.

Par [Clément Guillou](#)

Publié le 04 avril 2022 à 18h41, mis à jour hier à 16h53
Temps de Lecture 5 min.

Le voilà donc, ce mur. Ce « mur des PGE » sous lequel les hébergeurs et restaurateurs craignent d'être ensevelis, et qu'ils décrivent comme la muraille de Chine depuis six mois dans l'espoir de le voir déplacé, brique par brique, par le gouvernement. Ce dernier, attelé à d'autres chantiers, a déjà prévenu : il n'en sera rien. Et les prêts garantis par l'Etat souscrits au début de la crise du Covid-19 commencent à être remboursés par 123 000 entreprises du tourisme. Certaines, aux réserves limitées, craignent d'y laisser leur capacité d'investissement, et donc de voir à moyen terme leur attractivité dégradée.

Compte tenu de la durée inattendue de la pandémie, le gouvernement avait déjà accordé un report d'un an pour commencer à rembourser ces prêts de cinq ans. C'est donc au printemps 2022, et non 2021, que les échéanciers de remboursement débutent, mais ils s'étalent désormais sur quatre ans : une durée resserrée pour des sommes qui peuvent atteindre 25 % du chiffre d'affaires annuel.

« Si on oblige les hôtels-restaurants à rembourser aussi vite au lieu de bénéficier de la reprise pour continuer d'entretenir et moderniser les outils, cela va engloutir la bonne gestion de la crise par le gouvernement », s'inquiète Karim Soleilhavoup, directeur général du réseau d'hôteliers indépendants Logis Hôtels. Le propriétaire familial mettra un point d'honneur à rembourser ses dettes, mais cela aura un prix : le vieillissement du parc hôtelier et la rémunération des collaborateurs.

Selon la direction du Trésor, 38 % des entreprises de l'hébergement et de la restauration ont contracté un PGE, ce qui en fait de loin le premier secteur concerné. Le tourisme a représenté 12 milliards d'euros d'encours, selon le ministère, soit environ 9 % de la masse des PGE. Mais, depuis plusieurs mois, les adhérents du Groupement national des indépendants (GNI) ou de la Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV) abreuvent l'Etat de messages inquiets.

« La pendaison ou la guillotine »

Les plus touchés sont ceux dont les affaires ont redémarré récemment et qui n'ont toujours pas repris un rythme de croisière : tour-opérateurs, autocaristes, centres de vacances, hôteliers

parisiens et spécialistes de l'événementiel. Ces petites entreprises constituent le gros des 25 000 à 30 000 sociétés en difficulté pour rembourser immédiatement leur PGE, confirmait en janvier la Fédération bancaire française.

Tous demandent au gouvernement un report des premiers remboursements et un étalement des échéances sur dix ans, jusqu'en 2030, quitte à aller au bras de fer avec Bruxelles et les banques. Alternative proposée par le GNI : un « *nouveau prêt Covid* » étalé sur quinze ans maximum pourrait permettre le remboursement... du premier PGE. Il y a quelques mois, d'autres espéraient une conversion des PGE en prêts participatifs, des quasi-fonds propres permettant de réduire l'endettement des entreprises.

Autant de mécanismes rejetés par le gouvernement, pour qui « *le secteur a besoin de tourner la page de ces PGE* », comme le disait le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, à l'automne 2021. Celui-ci consent à réaménager les PGE des petites entreprises en difficulté, qui auraient la possibilité de commencer à payer six mois plus tard que prévu et d'étaler le remboursement sur dix ans. Une opération qui passerait par un « *conseiller départemental de sortie de crise* » ou par le dispositif de médiation du crédit.

Cette hypothèse est largement rejetée par les professionnels, qui savent que leur note bancaire en souffrirait. « *Si vous allez voir le médiateur du crédit, la première solution c'est la procédure de sauvegarde, la deuxième c'est la cotation en défaut à la Banque de France : c'est la pendaison ou la guillotine*, se désole Christine Welter, du Syndicat des hôteliers de Cannes. *On a perdu 80 % d'activité en 2020 et 50 % en 2021. Quand on a emprunté sur six ans, on pensait retravailler à l'été !* » Le cabinet de Jean-Baptiste Lemoyne, ministre délégué chargé du tourisme et des PME, affirme que la dégradation ne sera, exceptionnellement, pas automatique et réclame les dossiers de ces entreprises. Mais cela laisse les organisations sceptiques.

Autre piste proposée, les avances remboursables, un prêt direct de l'Etat sur dix ans, aujourd'hui réservé aux entreprises n'ayant pas obtenu de PGE mais qui devrait être généralisé. Un dispositif qui nécessite, là aussi, un autre interlocuteur que le conseiller bancaire : une possible difficulté pour les entreprises de petite taille. « *On n'a pas une somme de cas en difficulté qui montre un problème systémique*, dit le cabinet de Jean-Baptiste Lemoyne. *Le mot d'ordre, c'est qu'il faut que tous ceux qui sont en capacité de rembourser puissent le faire.* »

« **Risque de sous-investissement** »

Mais pas question de soutenir artificiellement des entreprises « *qui n'auraient pas passé l'hiver s'il n'y avait pas eu la crise* », comme l'a récemment explicité Roland Lescure, porte-parole de La République en marche, le mouvement d'Emmanuel Macron, face aux professionnels du tourisme. Les enquêtes sur les PGE valident plutôt la thèse d'un risque limité. Les estimations du Trésor avec la Banque de France évaluent les futures pertes brutes à 3 % des encours, tous secteurs confondus.

Dans la plupart des cas, les aides diverses et l'activité partielle ont permis d'éviter un grignotage progressif du prêt. Mais les entreprises de taille intermédiaires – plus de 250 salariés – sont davantage gênées. « *On est dans la transition énergétique, numérique, tout cela nécessite d'investir*, souligne Simon Thiroit, délégué général de l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air, l'organisation du tourisme social et solidaire. *Si,*

pendant quatre ans, vous ne faites que rembourser votre PGE, votre entreprise risque de décrocher du fait d'un sous-investissement. »

Tel ce propriétaire de dizaines de centres de vacances, dont les échéances de remboursement vont plus que doubler durant quatre ans tandis que ses marges sont réduites par l'inflation. « *Heureusement, un prêt consacré au tourisme social par la Caisse des dépôts nous permet de continuer à entretenir nos villages, dit son PDG, qui tient à rester anonyme pour ne pas dévoiler sa situation financière. Mais c'est de l'investissement correctif, minimal ; impossible de se lancer dans de grands projets de réhabilitation, encore moins de développement. »*

Les propriétaires de fonds de commerce entrent dans une période de turbulences et de réflexions, et le remboursement des PGE associé à la hausse des coûts pourrait pousser certains à mettre leur fonds de commerce en vente. C'est dans les douze prochains mois que l'on pourra juger s'il s'agissait d'un mur de pâturage ou d'un mur d'enceinte.

Clément Guillou